

PER  
R-243



ÉDIFICE DESJARDINS

*La Revue*

# DESJARDINS

CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

8175

Vol. XX N<sup>OS</sup> 8-9

Août-Septembre 1954

## BILLET

« As-tu vu un homme habile dans son travail? Il sera au service des rois. »

(Proverbes.)

**C**E n'est pas la profession qui honore ou déshonore l'homme, c'est l'homme qui honore ou déshonore la profession.

Si je ne comprends pas quelle dignité s'attache au travail, je suis impropre aux travaux qui exigent du talent.

N'arrive-t-il pas à certaines gens de raconter, naïvement, que les hommes de génie ne peuvent être des hommes d'affaires: les choses de l'esprit, d'ordre spéculatif, ne peuvent aller avec les problèmes commerciaux et financiers.

L'histoire est là pourtant, qui apporte la preuve que même les savants ont vu et compris cette dignité qui s'attache à tout travail si humble soit-il. Les plus grands n'ont point dédaigné de gagner leur vie par un travail honnête et utile: et pour cela ils n'ont pas cessé de poursuivre l'accomplissement des desseins les plus nobles. Thalès, le premier des sept sages était commerçant, tout comme le fut le second fondateur d'Athènes, le grand Solon. Platon, qu'on a surnommé le divin à cause de son incomparable sagesse, pour payer les dépenses d'un voyage qu'il faisait en Égypte, vendait de l'huile partout où il passait. Spinoza, faisait des recherches philosophiques et polissait des glaces pour gagner sa vie. Milton, qui fut maître d'école, parvint à occuper le poste de secrétaire du conseil d'État, car ce sont les efforts bien dirigés qui procurent le succès. Il faut pousser de l'avant, mettre en valeur notre propre caractère et stimuler, autant qu'on le peut, l'activité des autres. Tous, évidemment, n'atteignent pas le grand succès, mais tous peuvent espérer réussir selon leur mérite respectif.

Tout homme, quelle que soit sa situation, quelle que soit son importance, si minime soit-elle, a des devoirs à accomplir; et s'il les accomplit avec une application persévérante, et une attention sérieuse, il a droit d'espérer au succès.

Un proverbe toscan dit: « Quoique tous ne puissent pas avoir leur maison sur la grande place, chacun, cependant, peut s'y chauffer au soleil. »

Voilà, sociétaires, une consolation qui en vaut bien d'autres.

Et elle ne coûte pas cher.

JOS. TURMEL

**NOTRE COUVERTURE.** — Édifice de la Caisse centrale Desjardins, de Montréal.



ÉDIFICE DESJARDINS

# La Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, société régie par la Loi des syndicats coopératifs de Québec

Vol. XX, Nos 8-9

QUÉBEC

Août-Septembre 1954

## Sommaire

	PAGE
Billet .....	122
Éditorial: Publicité... Annonce... Propagande .....	123
Bénédictin et inauguration des nouveaux bureaux de la C. P. de Saint-Jacques (Montréal).....	124
Son Excellence M <sup>gr</sup> G.-L. Pelletier bénit l'édifice de la Caisse populaire de Saint-Marc de Shawinigan .....	125
Un triple anniversaire .....	127
M. le chanoine Philémon Desmarçais .....	129
Congrès des Caisses de l'Union régionale de Québec .....	130
Après trente ans de service .....	132
M. Henri-C. Bois, d.s.a., est décoré de l'Ordre du Mérite agronomique .....	132
Assemblée générale annuelle de l'Union régionale et de la Caisse centrale de Sherbrooke .....	133
Troisième congrès de Caisses populaires à actif excédant le million..	134
Notes et commentaires .....	136
Service de renseignements .....	137
In Memoriam .....	139

### Rédaction et administration

#### LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES

ÉDIFICE DESJARDINS  
59, AVENUE BÉGIN, LÉVIS, P. Q.

#### PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour les caisses et leurs sociétaires .....	\$1.50
Pour les autres .....	\$2.00

LA REVUE DESJARDINS est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal, inc., Québec.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

# Editorial



## Publicité... Annonce... Propagande...

**O**N nous demande parfois si les Caisses populaires, les Unions régionales, la Fédération même, ne devraient pas faire plus de publicité pour inciter les gens à déposer davantage aux Caisses populaires.

Il ne saurait être question dans nos Caisses populaires de publicité tapageuse comme celle que font certaines organisations qui cherchent à vendre leur marchandise, usant parfois de procédés pas toujours recommandables qui développent des besoins factices ou qui induisent en erreur, par exemple tel remède qui n'a pas tous les effets que lui attribue la publicité.

La publicité que nous pouvons et que nous devons faire doit se limiter à une propagande saine, c'est-à-dire, éducative, et la meilleure propagande pour amener nos gens à adhérer à nos Caisses n'est-ce pas de les bien administrer, de démontrer à chacun des citoyens de sa localité tout le bien que la Caisse populaire a déjà fait dans son milieu, et, enfin, le bien plus considérable encore qu'elle pourrait faire si chacun lui accordait plus d'attention? Ceux qui bénéficient des services de la Caisse populaire en sont généralement les meilleurs propagandistes. La publicité à grand prix, à grand tapage, peut activer les affaires d'une organisation financière, mais elle ne fait pas ou fait très peu d'éducation, ce qui veut dire que ce n'est pas un travail en profondeur; en fait, cette publicité travaille pour l'entreprise et non pour ses membres.

Nos Caisses populaires sont là pour aider les petites gens, « les protéger contre les revers de fortune, les résultats du chômage, la maladie et l'indigence en leur enseignant les bienfaits inappréciables de l'économie et de la prévoyance par la coopération ».

C'est ce que dit le premier paragraphe de l'article deuxième des statuts de la Caisse populaire rédigés par notre fondateur, monsieur Desjardins. Alors, n'essayons pas d'imiter les grandes organisations financières dans leur publicité, faisons plutôt un sérieux travail éducatif autour de nous, là où il n'y en existe pas, portons une attention toute spéciale aux jeunes en leur organisant des Caisses scolaires.

Développons ces Caisses scolaires partout, ne craignons pas d'organiser des concours, de visiter les écoles, d'encourager les instituteurs et les institutrices. C'est là beaucoup de travail qui ne rapporte pas beaucoup au point de vue financier, penserez-vous. C'est vrai, mais tout ce travail constitue une fructueuse semence dont les résultats se feront sentir d'ici quelques années... et peut-être plus tôt qu'on ne le pense. Ces enfants qui déposent à la Caisse scolaire font de la propagande à leur foyer, et on a vu souventes fois de ces petits épargnants amener à la Caisse populaire leur père, leur mère, et même leurs grandes sœurs et leurs grands frères. Et ainsi, l'actif de la Caisse populaire a augmenté rapidement. Puisqu'on n'a rien sans peine, il faut travailler, et parfois beaucoup, pour obtenir de bons résultats. Puis, ces petits épargnants d'aujourd'hui seront demain les grands supporteurs des Caisses populaires.

Dans nos Caisses populaires, celui qui met de côté, disons \$100. par année, aura en capital, au bout de dix ans, sans s'occuper des intérêts, un montant de \$1,000. Chaque année, avec l'assurance-épargne, ce sociétaire de la Caisses populaire verra son assurance monter: la première année de \$100. à \$200., et ainsi jusqu'à \$1,000. Si

ce sociétaire décède la dixième année, il laissera alors à ses héritiers les \$1,000. qu'il a déposés à la Caisse populaire, plus un autre \$1,000. que leur paiera l'Assurance-Vie Desjardins. Ce qui revient à dire que plus un sociétaire épargne plus l'assurance protège ses héritiers.

L'assurance-prêt et l'assurance-épargne, voilà donc un moyen de propagande très efficace, à condition évidemment qu'on en parle et qu'on le fasse connaître.

Enfin, il a été question depuis assez longtemps déjà, de faire imprimer une petite brochure destinée à faire l'éducation de nos gens en leur montrant comment organiser leur budget. Nous espérons que ce projet se réalisera bientôt. Cette brochure sera faite de façon simple et pratique. Si quelques Caisses populaires ou des sociétaires veulent nous soumettre des modèles, nous les étudierons, les comparerons avec ceux que nous possédons déjà, puis nous prendrons ce qu'il y a de mieux dans chacun des projets.

Conclusion : ce n'est pas tant de la publicité qu'il faut chercher à faire dans nos Caisses populaires que de la propagande éducative. Certaines d'entre elles, par exemple, affichent à la porte de leur local : « Nous payons 3% d'intérêt. » Mais ces Caisses se sont-elles donné la peine de faire connaître tout le bien qu'elles ont pu accomplir et qu'elles pourraient accomplir dans la localité? a-t-on fait connaître, par exemple, que l'argent qu'on y a déposé sert d'abord à aider les paroissiens? Parler seulement de 3% d'intérêt, c'est, dans les Caisses populaires, une publicité qui peut en scandaliser quelques-uns. Procédons autrement, sans faire grand tapage, mais en y allant avec logique et honnêteté, se rappelant toujours que le bruit ne fait pas souvent de bien, tandis que le bien se fait souvent sans bruit.

*S. Vaillancourt*

## BÉNÉDICTION ET INAUGURATION

des nouveaux bureaux de la Caisse populaire de Saint-Jacques (Montréal)

*Les nouveaux bureaux modernes et spacieux de la Caisse populaire de la paroisse Saint-Jacques ont été bénis le 25 mai 1954 par M. E. Lépine, p.s.s., curé de la paroisse. La cérémonie marque aussi le 35<sup>e</sup> anniversaire de cette institution. La Caisse dont les bureaux sont désormais situés à 441 est, rue Sainte-Catherine, possède aujourd'hui un actif de quelque \$1,250,000. De gauche à droite, M.M. E. Chénier, gérant de la Caisse, Marcel Beauchemin, comptable, M. Lépine, et M<sup>e</sup> Ulric-G. Laurencelle, président du conseil d'administration.*

(Photo La Presse.)



## Son Excellence M<sup>gr</sup> G.-L. Pelletier bénit l'édifice de la Caisse populaire de Saint-Marc de Shawinigan

LA Caisse populaire de la cité de Shawinigan a célébré, dimanche, le 30 mai dernier, son jubilé d'argent. Elle a inauguré, à cette occasion, son édifice ; Son Excellence M<sup>gr</sup> l'évêque de Trois-Rivières a bien voulu en faire la bénédiction, et il a prononcé ensuite une allocution dans laquelle il fit ressortir les avantages tant moraux et sociaux qu'économiques de l'épargne, et la nécessité pour tous de pratiquer cette vertu de l'épargne.

Nous sommes heureux d'en avoir le texte et de le reproduire ici à l'intention des dirigeants et sociétaires de nos Caisses qui sauront le méditer et en faire leur profit.

La cérémonie de la bénédiction débuta par une allocution de Monsieur le curé Hamelin qui fit l'historique de la Caisse et rappela les services qu'elle a rendus, puis, après avoir évoqué les mérites de ses artisans, il remit à Son Excellence Monseigneur Pelletier un certificat de patron d'honneur de la Caisse populaire de Saint-Marc de Shawinigan.

Le soir, au centre paroissial Saint-Marc, grande manifestation sociale qui marqua le couronnement d'une semaine d'étude coopérative à Shawinigan. Parmi les invités d'honneur, on remarquait, outre Son Honneur le maire François Roy et M. le curé Eddy Hamelin ; M. le commandeur Laurent Létourneau, gérant de l'Union régionale de Trois-Rivières et président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins ; M. le sénateur Cyrille Vaillancourt, gérant de la Fédération des Caisses populaires Desjardins et conférencier invité ; M. J.-A. Richard, officier de la Caisse et député fédéral du comté ; M. le commandeur G.-E. Ladouceur, les dirigeants de la Caisse et leurs épouses.

L'artiste invité de cette soirée n'était nul autre que Dosithée

Boisvert, originaire de Shawinigan qui fut très apprécié.

Le sénateur Vaillancourt, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, fut présenté à l'auditoire par Son Honneur le maire. M. Vaillancourt rendit hommage à tous ceux qui ont contribué au succès de la Caisse populaire de Saint-Marc et qui lui ont permis de faire beaucoup de bien sans faire tort à personne. Puis, il a rappelé ce qu'il y a de puissant et de bienfaisant dans les vertus de la coopération pratiquée dans un esprit de justice et

de charité sociale. Il encouragea les sociétaires à progresser encore sur la voie de l'économie et de l'épargne qui mène au bonheur et à la prospérité.

M. le commandeur Létourneau remercia M. Vaillancourt et tira les conclusions de la semaine d'étude et de manifestations coopératives de Shawinigan.

Le gérant de la Caisse, M. Polydore Beaulac, dit toute sa joie de ce qui venait de se passer et remit à l'honorable Vaillancourt un certificat de patron d'honneur de la Caisse.

### DISCOURS PRONONCÉ PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR GEORGES-LÉON PELLETIER

Vous venez d'assister à une bénédiction d'immeuble de Caisse populaire. Vous êtes venus nombreux, parce que vous vouliez assister à une cérémonie qui sort de l'ordinaire. Vous avez raison. La Caisse Populaire, qui s'élève ici en ce moment, dans un immeuble tout neuf, qui sera le témoignage de son jubilé d'argent, signifie quelque chose de grand pour nous, évoque les témoignages douloureux des premières heures, en même temps qu'elle est le témoin de nos histoires d'aujourd'hui et le gage de notre croissance pour demain.

Monsieur Desjardins, dont nous fêtons cette année le centenaire de la naissance, avait vu grand. C'était un pauvre, un petit, quelqu'un dont la famille a du parfois être aidée par la Saint-Vincent-de-Paul. C'est ainsi que, tout jeune, il a été au contact de la charité, pour l'avoir reçue. Et c'est à cause de cela, que son cœur s'est forgé bien vite pour entrer dans la Charité qui donne et les Caisses populaires, qui sont sorties de ce géant de notre vie canadienne et chrétienne, ont fait ou a fait chez les nôtres un bien dont on ne pourra jamais mesurer la portée.

Le premier de ses biens, on l'a souligné tantôt, c'est l'épargne. Savez-vous Mesdames et Messieurs, qu'il faut énormément de vertu pour épargner, car l'épargne exige le renoncement, demande le sacrifice, signifie que l'on ne regarde pas seulement pour aujourd'hui, mais que l'on

pense à demain, et c'est pourquoi l'Église de toutes ses forces, loue l'épargne, elle encourage l'épargne, elle bénit l'épargne, elle prie pour que nos gens épargnent. Le motif c'est que, elle voit dans ce sacrifice quotidien, qui est un renoncement immédiat aux biens de la terre, un geste qui trempe dans les vertus chrétiennes, qui habitue à être plus fort, qui donne une énergie qui se transfuse dans les autres vertus et qui concoure à l'accomplissement du chrétien. Le geste de quelqu'un qui taille une partie de ses économies quotidiennes et qui va les porter à la Caisse populaire, a une portée humaine, une portée sociale, une portée familiale, une portée chrétienne. Cet individu, c'est parce qu'il pense non seulement peut-être que demain sera fait de mauvaises heures, mais aussi il sait que peut-être demain et plus sûrement demain, le bon Dieu lui demandera une mission particulière, et à ce moment-là, il aura besoin d'argent pour donner, le bon Dieu prendra un des siens pour l'appeler à une vocation de choix, le bon Dieu enverra peut-être, dans son foyer, de la maladie, le bon Dieu lui demandera d'aider son voisin ou le deuxième voisin, le bon Dieu l'appellera à concourir aux œuvres paroissiales et aux autres œuvres sociales, en un mot, il épargne parce qu'il veut tremper sa vie, il veut être un fort, il veut être un grand, il veut être un honnête homme, il veut

être un citoyen parfait, il veut être un chrétien qui donne.

L'autre raison de l'épargne, Mesdames et Messieurs, elle vient du fait, que nous sommes ici-bas, les administrateurs des biens que le bon Dieu nous a donnés et alors nous n'avons pas le droit de les gaspiller quotidiennement, de les échanger pour des choses qui ne nous apportent aucun contentement ou aucun bonheur. Nous n'avons pas le droit de prendre ce salaire quotidien, gagné à la sueur de notre front, pour acheter des choses qui sont du pur luxe, ou encore qui pourraient même nous gêner dans les maisons. Au contraire, il est nécessaire que d'abord l'on fasse un usage frugal, un usage à bon escient et qu'ensuite, on prenne le surplus, on le mette de côté pour les mauvais jours.

Mesdames, et Messieurs, il faut aujourd'hui remercier la Caisse populaire, remercier cette institution de feu le commandeur Desjardins, d'avoir rendu à notre peuple, un service que l'on ne saurait jamais trop apprécier, un service qui a contribué à mettre plus d'humains dans ce secteur de l'économie, un service ensuite qui a fait que la Caisse populaire, non seulement a permis à nos gens d'épargner, mais elle est venue au secours de ceux qui étaient dans le besoin. L'homme va porter ses sous et le voisin en a besoin et alors, avec les garanties suffisantes, c'est le mécanisme de la Caisse populaire de ce système d'entraide fraternelle, qui se met en branle et alors

le voisin besogneux ou nécessiteux plutôt, peut jouir de cette institution, et à son tour se relever. Vous voyez encore que ce second aspect de la pensée du commandeur Desjardins nous a fait un bien immense.

Mais, Mesdames et Messieurs, une institution vaut ce que valent ceux qui en font partie, ce sont les humains qui mènent les institutions humaines, et si, aujourd'hui, nous nous arrêtons pour dire notre joie, pour saluer chapeau bas une institution aussi précieuse que les Caisses populaires, nous disons en même temps notre bonheur et notre gratitude à ceux qui en ont été les promoteurs, à ceux qui ont compris ce mécanisme, à ceux qui en assurent la montée constante, en même temps que tous ceux qui collaborent à ce grand œuvre et alors je voudrais tout simplement dire que tous les officiers à partir du début, que, aussi ceux qui lui ont fait confiance en épargnant leur argent ou en lui prêtant, que ceux, qui ont travaillé à son administration, ont été animés d'un esprit chrétien. Ils ont été en outre imbus d'un esprit patriotique profond. Ils avaient à cœur de sauvegarder cette institution institution canadienne-française et aussi ils voulaient qu'elle puisse servir la société, aider ceux qui étaient près, comme ceux qui étaient loin et donner, à cet aspect économique, une couleur de fraternité et de christianisme.

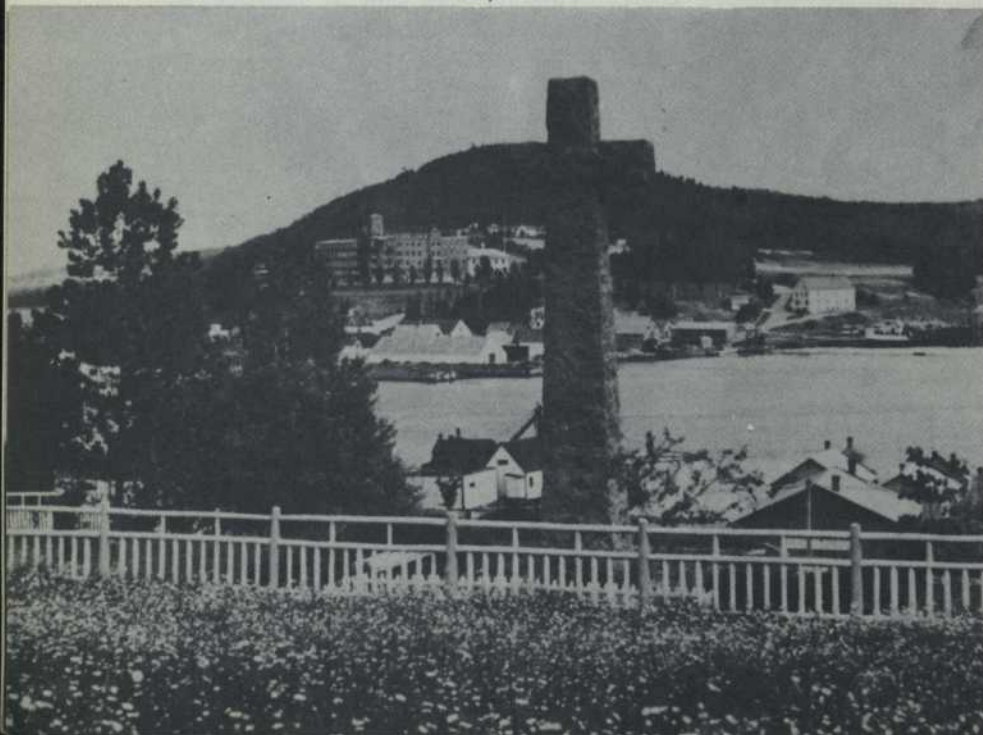
« Ce qui manque à nos biens temporels, nous disait dernièrement le Pape,

c'est une animation spirituelle et quand les biens temporels ne sont pas imprégnés de ce souffle de l'esprit, lorsque l'esprit humain véritable n'a pas pénétré en eux, ils ne dépassent pas l'énergie de la matière dont ils sont capables par eux-mêmes, mais lorsque les humains viennent leur donner une part de leur esprit, ces biens s'élèvent comme tout d'un coup, ils prennent une tournure nouvelle et ils finissent par servir l'homme, même dans ce qu'il a de plus précieux. » Il en est ainsi, Mesdames et Messieurs, de la Caisse populaire; car l'argent ou les biens matériels qui sont déposés dans ses voûtes servent à créer le bien-être, à penser que nous avons des frères à aider, à exercer la charité chrétienne, en un mot, sous l'œil de Dieu, à faire des heureux. Je souhaite donc à la Caisse Populaire qu'elle progresse. Je souhaite que nos Canadiens épargnent de plus en plus.

Jeunes gens, surtout jeunes gens, qui m'écoutez, qui gagnez déjà des salaires très appréciables, sachez ne pas donner libre cours aux plaisirs mêmes honnêtes. Taillez largement dans cette enveloppe hebdomadaire et portez aux voûtes d'institution, qui vous protègent et qui vous aiment. Prenez dans cette partie qui est vôtre, allez porter là où l'on épargne et où l'on conserve, et demain, lorsque vous serez en mesure de vous établir ou de fonder un foyer, vous trouverez là une richesse presque insoupçonnée et c'est le petit sacrifice que vous aurez fait chaque semaine, qui vous permettra de bâtir beau, grand et solide. Vous serez alors un exemple merveilleux pour notre société. L'épargne vous aura appris à être grand et à être honnête, à vous aimer et à aimer les autres. L'épargne aura contribué à faire de vous de vrais chrétiens et ainsi vous aiderez notre société et vous permettrez que se prolongent sur la terre, ces biens merveilleux qui sont les biens matériels, mais quand on les met au service de Dieu ils servent sur la terre à nous protéger et ils assurent ce que nous avons plus grand au point de vue de vertus chrétiennes.

Voilà donc, Mesdames et Messieurs, les conseils que l'Église vous apporte aujourd'hui. J'ajoute à cela mes sentiments de plus entière satisfaction, d'attachement profond que j'ai pour vous tous et je vous félicite d'avoir su si magnifiquement réaliser une fête comme celle-ci. Les Caisses populaires ou la Caisse populaire d'ici qui fête actuellement son jubilé d'argent saura recevoir de vous toujours assez d'argent qui montrera votre compréhension, votre souci d'entraide.

*La croix de Gaspé érigée en 1954 pour commémorer le quatrième centenaire de l'arrivée de Jacques Cartier en 1534.*



## Un triple anniversaire

**M.** le commandeur Laurent Létourneau, président de notre Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec, compte, cette année, 30 ans de gérance à l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins de Trois-Rivières, 25 ans comme administrateur à la Caisse populaire de Trois-Rivières, et 10 ans de présidence à la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec.

Ces trois organismes ont voulu souligner ce triple anniversaire de M. le commandeur Létourneau et lui rendre un tribut d'hommage bien mérité pour les services immenses qu'il a rendus aux Caisses populaires Desjardins ; et ce fut par une manifestation sociale où furent conviés à participer les amis de M. le commandeur et de Madame Létourneau, qui se recrutent principalement chez les dirigeants de la Fédération des Unions régionales, et des Caisses populaires, spécialement celles de la région de Trois-Rivières. Un banquet leur fut donné, samedi le 3 juillet 1954, à l'hôtel Saint-Maurice, à Trois-Rivières, sous la présidence d'honneur de Son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières. Comme l'écrivit si bien la Révérende Mère Marie-Laurent, de la Congrégation des Sœurs Auxiliatrices du Purgatoire, dans un poème à l'adresse de ses parents, M. et Madame Létourneau :

« C'est bien la gloire du Service et sa victoire  
Qui unit aujourd'hui les collaborateurs,  
Voulant fêter ce qui fit des Caisses, l'Histoire,  
Et chanter bien haut la joie des communs labours. »

Son Excellence Monseigneur Pelletier, invité à prendre la parole, se plut à louer les qualités de cœur et d'esprit, le zèle, la sagesse et le dévouement entier de M. le commandeur Létourneau, qui a consacré sa vie à l'œuvre si attachante des Caisses populaires Desjardins. Puis, Son Excellence fit ressortir le caractère à la fois humain et chrétien des Caisses populaires, insistant sur le fait que la fécondité des Caisses populaires dépend et dépendra toujours du véritable esprit de charité chrétienne qui les anime, sans négliger pour autant les principes sains d'administration qui doivent guider ceux qui les dirigent. Les institutions valent, d'ajouter Son Excellence, ce que valent les hommes qui les servent par leur intelligence éclairée par la lumière de Dieu, et par leur cœur animé de la charité du Christ. L'Église a donné son appui et son encouragement aux Caisses populaires Desjardins à cause de cette charité divine qui a présidé à leur établissement chez nous et à raison de ce fait qu'elles ordonnent les biens matériels à des fins plus hautes, selon le plan de Dieu, soucieuses qu'elles sont de travailler non seulement au progrès économique du peuple, mais aussi à sa formation morale et sociale. Son Excellence termina son allocution en se déclarant heureuse d'être de la fête parce qu'elle lui fournit l'occasion, en outre de rencontrer des amis, de dire publiquement son attachement et sa dilection pour l'œuvre si nécessaire et si bien-faisante des Caisses populaires Desjardins, et d'apporter son encouragement à leurs dirigeants à poursuivre leur tâche selon la pensée toute

*Apparaissent à la table d'honneur, de gauche à droite : Madame et M. Frédéric Poliquin ; l'hon. sénateur Cyrille Vaillancourt ; Madame et M. Laurent Létourneau, commandeur de l'Ordre de Saint-Sylvestre ; Son Excellence M<sup>gr</sup> Georges-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières ; M. le notaire J.-A. Fradette et Madame Fradette ; Madame et M. Gérard Rivard.*



faite de charité sociale du commandeur Alphonse Desjardins.

M. Gérard Rivard, qui agissait comme maître de cérémonies, remercia Son Excellence d'avoir bien voulu rehausser de sa présence cette fête de famille et de ses propos reconfortants pour les dirigeants des Caisses populaires.

Et après avoir rendu hommage à M. le commandeur Létourneau pour tout ce qu'il a fait pour les siens, en particulier dans le champ des Caisses populaires, et après avoir dégagé le sens de cette manifestation sociale en l'honneur de M. et de Madame Létourneau, M. Rivard invita M. Frédéric Poliquin, vice-président de la Caisse populaire de Trois-Rivières, et commissaire de crédit de l'Union régionale de Trois-Rivières depuis 1928, de se faire l'interprète des sociétaires de la Caisse populaire de Trois-Rivières dont M. le commandeur Létourneau est président depuis 1940, et administrateur depuis vingt-cinq ans. MM. Poliquin rappela en quelles circonstances M. Létourneau fut invité à participer à l'administration de la Caisse populaire de Trois-Rivières en 1929, qui marqua le début d'une ère difficile dans l'histoire de nos Caisses populaires. Fondée en 1909, la Caisse populaire de Trois-Rivières avait un actif de \$468,197. au moment où M. Létourneau en devint administrateur ; aujourd'hui, son actif excède 4½ millions de dollars. M. Poliquin rappela avec quelle attention M. Létourneau s'assura toujours que sa Caisse populaire donne la préférence aux petits prêts, afin d'aider d'abord ceux qui ont plus besoin de l'être. Qu'il suffise d'évoquer ce que la Caisse populaire de Trois-Rivières a fait pour aider les coopérateurs de Sainte-Marguerite à se bâtir. MM. Poliquin termina par une expression de vive reconnaissance de la part des sociétaires de la Caisse populaire de Trois-Rivières qui n'oublient pas les services que M. le commandeur Létourneau leur a rendus.

Sur l'invitation de M. Rivard, M. J.-J. Caron, gérant-adjoint de l'Union régionale de Trois-Rivières, interpréta les sentiments du personnel de l'Union régionale de Trois-Rivières, vis-à-vis M. Létourneau et de Madame Létourneau.

L'honorable sénateur Vaillancourt, gérant de la Fédération des Caisses populaires de Québec, invité à prendre la parole, présenta ses félicitations et ses hommages à M. et Madame Létourneau, puis il fit ressortir les qualités de cœur et d'esprit de M. le commandeur Létourneau, insistant sur la grande générosité et les magnifiques talents d'administrateur dont M. Létourneau a fait preuve au long de toute sa carrière dans les Caisses populaires. Celles-ci ont contracté vis-à-vis M. Létourneau une dette de reconnaissance qu'elles auront éternellement.

M. Létourneau, après avoir remercié ceux qui ont organisé cette fête de famille et son épouse pour l'appui et l'encouragement qu'elle lui a toujours apportés, déclara : « Votre présence en aussi grand nombre ce soir m'est un encouragement à continuer de servir l'œuvre aussi longtemps que mes forces me le permettront.

Je suis profondément reconnaissant au sénateur Vaillancourt, à MM. Rivard, Poliquin et Caron qui ont parlé respectivement pour la Fédération des Caisses populaires Desjardins, l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins de Trois-Rivières, la Caisse populaire de Trois-Rivières et le personnel de l'Union. Vraiment, à les entendre, je me demandais si c'était de moi qu'on parlait. Ils m'ont prêté tant de qualités que je n'arriverai jamais à m'acquitter de ma dette. Pourtant, on prêche le désendettement dans les Caisses.

Cependant, pour faire de la coopération, il faut être au moins deux. Plus nous sommes nombreux, meilleurs sont les résultats. Si j'ai pu faire quelque chose pour le bien de la Fédération, de l'Union régionale de Trois-Rivières ou de la Caisse populaire de Trois-Rivières, c'est que chacune avait un bon conseil d'administration et que j'ai toujours eu la coopération pleine et entière des administrateurs de chacune ainsi que celle du personnel de l'Union régionale.

Les membres des conseils d'administration de la Fédération et de la Caisse populaire de Trois-Rivières ne m'en voudront pas si je mentionne tout spécialement celui de l'Union régionale et les employés de cette dernière. Il ne faut pas oublier que c'est à l'Union de Trois-Rivières que j'ai donné la plus grande partie de mon temps durant les 30 dernières années. J'ai toujours reçu de son conseil d'administration toute la coopération désirée. Les administrateurs m'ont toujours fait confiance en tout et partout. Ensemble, nous avons toujours travaillé à faire de l'Union de Trois-Rivières une société bien organisée, capable de rendre tous les services possibles.

Il y a un peu plus de trente ans, le procureur de l'évêché, M. le chanoine Paquin, chargé par les administrateurs de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins de trouver un remplaçant au gérant démissionnaire me demandait d'accepter le poste. Je ne connaissais pas les Caisses populaires. Le peu que j'en avais entendu dire ne m'incitait pas à accepter la proposition. Je vous avoue que si cette proposition m'avait été faite par un laïque, je me demande si j'aurais accepté. Si je vous apprends comment je suis arrivé aux Caisses populaires, c'est pour vous montrer que, là encore, l'influence du clergé a contribué à assurer jusqu'à un certain point dans notre district la survivance de l'œuvre de M. Desjardins.

Au décès de ce dernier, octobre 1920, c'est un petit groupe de prêtres, aidé de quelques laïques, qui a maintenu l'existence des Caisses déjà fondées et préparé le terrain pour les progrès de l'avenir. Le curé Irénée Trudel, décédé à Saint-Marc-de-Shawinigan en 1930, et le chanoine Philibert Grondin, à Québec, ont été les principaux animateurs du groupe dans le temps. (...)

J'ai toujours pu compter aussi sur le concours du personnel interne et externe de l'Union, sous l'habile direction de MM. Caron et Couture qui se dévouent sans compter pour le succès de l'œuvre que nous aimons tous. Ils s'ingénient à trouver les

moyens de diminuer le fardeau du gérant, lui laissant ainsi le temps de penser, de méditer sur ce qu'il y a à faire pour le plus grand bien de l'Union de Trois-Rivières et de toutes les Caisses populaires de la province.

Je le répète, nous voulons que l'Union de Trois-Rivières soit bien organisée, le mieux possible, non pas pour faire mieux que les autres, mais bien pour donner le meilleur service possible à ses Caisses

affiliées. D'ailleurs, à titre de président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, je désire que toutes et chacune des Unions et la Fédération aient la meilleure organisation possible capable de rendre à leurs Caisses affiliées tous les services que celles-ci en attendent. Qu'il y ait émulation chez les Unions régionales, mais pas de jalousie. La coopération à base de charité chrétienne le veut ainsi.

## Monsieur le chanoine Philémon Desmarchais

« **A** PRÈS avoir consulté les membres du Chapitre, nous décernons la dignité canoniale à M. l'abbé Philémon Desmarchais, dont le zèle et la compétence en matière d'administration sont pour nous d'un précieux secours. J'ai bien l'impression tout de même que cette dignité sera l'occasion de nombreux débats entre l'administration diocésaine et les Caisses populaires. Disons, à toutes fins pratiques, qu'il est chanoine titulaire pour le diocèse et chanoine honoraire pour les Caisses. »

Tel est le texte de la nomination faite par Son Éminence le cardinal Léger, archevêque de Montréal, faisant notre ancien aumônier et propagandiste de l'U.R. des Caisses de Montréal chanoine de sa cathédrale.

C'est un honneur bien mérité : depuis 1939, M. le chanoine Desmarchais s'était donné de tout son cœur à la cause des Caisses populaires. Que de visites faites, de Caisses fondées, de conseils distribués pendant ces quinze ans que M. l'abbé Desmarchais a donnés au relèvement économique de ceux dont il avait le charge !

Est-il besoin d'ajouter que notre propagandiste de Montréal avait les qualités nécessaires à l'accomplissement de son apostolat ? Après ses études faites au collège de Sainte-Thérèse et au grand Séminaire de Montréal, il est ordonné prêtre le 2 juin 1928. Jusqu'en 1935, il reste professeur à son *Alma Mater* alors qu'il entre à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal où il

obtint trois ans plus tard, avec grand succès, la licence en sciences commerciales. Sa thèse portait sur *La paroisse, facteur de l'économie*. C'est alors qu'après une nouvelle année de professorat à Sainte-Thérèse, il devint propagandiste pour l'Union régionale de Montréal.

Aussi ne faut-il pas être surpris que Son Éminence ait jeté les yeux sur un homme si bien prépa-

ré pour en faire le vérificateur des affaires administratives paroissiales du diocèse. Sans doute le départ de M. l'abbé est une perte pour les Caisses, mais c'est aussi un honneur dont elles se réjouissent et qu'elles apprécient.

Nous offrons à M. le chanoine Desmarchais nos hommages et nos félicitations.

C. VAILLANCOURT

*De gauche à droite : M. le chan. Louis Aucoin, M. le chan. Paul Touchette, Son Ém. le cardinal P.-É. Léger, M. le chan. Philémon Desmarchais et M. le chan. Paul Contant.*



## Congrès des Caisses de l'Union régionale de Québec

**M**ARDI, le 22 juin, les Caisses populaires de l'Union régionale de Québec tenaient, à l'Auditorium du collège de Lévis, leur congrès annuel. Les participants assistèrent d'abord à une messe basse dite par M. le chanoine Victor Rochette.

Vous trouverez ci-après le rapport financier de la Caisse centrale Desjardins de Lévis, avec les remarques que son président-gérant, l'honorable sénateur Cyrille Vaillancourt fit aux délégués et représentants des Caisses populaires affiliées.

### Remarques du président

Nous vous présentons le trente et unième rapport annuel de l'Union Régionale des Caisses populaires Desjardins du district de Québec et le trentième de la Caisse centrale Desjardins de Lévis.

L'an dernier, nous vous disions que votre Caisse centrale avait un actif de, \$15,771,889.55 ; cette année, au 30 avril, nous terminons l'année sociale avec un actif de \$14,741,853.08, donc une diminution, par rapport à l'an dernier, de \$1,030,036.47. Il faut vous dire cependant qu'au cours de l'année, l'Union de Chicoutimi s'est organisée en Caisse régionale, et nous avons remis à l'Union de Chicoutimi \$2,071,902.91 en épargne et \$188,990. en capital social ; ces deux montants forment le total de \$2,260,892.91. C'est vous dire que si nous n'avions pas eu cette sortie de fonds votre Caisse régionale, cette année, aurait un actif plus élevé d'au-delà de \$1,000,000. à comparer à celui de l'an dernier.

Notre avoir propre augmentera cette année de \$84,466.20 et le total de l'avoir propre de la Société sera de \$807,226.47.

Nous avons payé en intérêt sur l'épargne \$158,702.14, et si vous acceptez le boni de 5% que l'on vous suggère, ce montant de boni sur le capital social s'élèvera à \$45,561.28.

Si on enlève le montant de \$188,990. du capital social retiré par les Caisses de

L'Union régionale de Québec, la Commission de crédit et le Conseil de surveillance présenteront aussi aux congressistes le rapport de leurs activités. À la suite d'un forum sur diverses questions concernant la régie interne des Caisses populaires, ils entendirent deux conférences : l'une sur *l'assurance garantie, incendie, responsabilité*, par M. François Adam, gérant de la Société d'assurance des Caisses populaires, l'autre sur *l'assurance-prêt et l'assurance-épargne*, par M. Alfred Rouleau, gérant de l'Assurance-Vie Desjardins.

Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean, le capital social se trouve augmenté de \$23,010.

Votre Caisse centrale s'est efforcée, comme les années antérieures, de maintenir la plus grande liquidité afin d'assurer le plus de sécurité à ses Caisses, sociétaires. Aujourd'hui, nous avons 65% d'obligations qui viennent échues d'ici 5 ans, 25% de 6 à 10 ans, 8% de 11 à 15 ans, et 3% dans les plus longues échéances. Vous nous direz peut-être que l'an dernier, le pourcentage de 1 à 5 ans était de 71%, mais n'oubliez pas que l'an dernier, sur un actif de \$15,771,889.55, nous avions une Caisse de \$3,552,819.90 et que cette année, sur un actif de \$14,741,853.08, nous avons une caisse de \$5,837,886.17 ; cela veut donc dire que notre liquidité est supérieure à celle de l'an dernier.

Nous recommandons encore à nos Caisses populaires de ne pas prêter sur hypothèque à trop long terme, maximum 10 ans, et toujours avec une clause de rachat après 5 ans. Il va sans dire que dans tous ces prêts, il faut exiger des remboursements mensuels, afin que le prêt se bonifie à chaque mois, que l'emprunteur se désendette, et puis, si dans quelques années, les conditions changent, en mettant une clause de paiement exigible après 5 ans, vous êtes mieux protégés. Les conditions économiques changent de nos jours tellement vite qu'on ne peut

prévoir le lendemain. Cela est dû à ce que les communications entre chaque pays sont aujourd'hui tellement faciles que les pays ne peuvent rester isolés les uns des autres, et même les répercussions économiques de l'Europe qui, autrefois, pouvaient nous laisser absolument indifférents, aujourd'hui nous affectent. Et, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que l'économie américaine nous affecte davantage que tout autre pays au monde parce que nous sommes les voisins de cette grande puissance, où parfois on semble jouer avec l'économie comme un enfant avec ses jouets. Actuellement, les taux d'intérêt sont redevenus ce qu'il était il y a 3 ou 4 ans, ou presque. Que devons-nous faire ? Raison de plus pour ne pas engager son argent à longues échéances, surtout dans les achats d'obligations ou débetures.

Jusqu'à la fin de janvier, la situation devenait assez dure et même on pourrait dire corsée ; les retraits étaient considérables et la liquidité devenait de plus en plus restreinte, et nous nous demandions ce qui était pour arriver au printemps. Quand tout à coup, les choses ont changé, l'argent s'est mis à affluer de toutes parts à la Caisse centrale. Étant donné ces brusques changements dans l'économie monétaire des nations, nous nous défions et nous nous tenons sur la réserve, car nous sommes convaincus que d'ici 1 an ou 2, la situation sera ce qu'elle était il y a un an ou plus, les taux remonteront. Car on ne peut indéfiniment violer les lois de la nature. Il y aurait sur ce sujet tout un traité à faire et un tas d'explications à donner, mais nous constatons pour le moment, c'est tout.

Nous ne saurions trop insister pour que dans nos Caisses populaires, l'on exige des remboursements mensuels de tous les emprunteurs, et insister pour que ces remboursements soient ponctuels. Ces remises mensuelles habituent les gens à l'épargne et finissent par les désendetter. Tandis qu'il y a encore une activité économique assez grande, c'est le temps d'exiger des remboursements ; quand l'activité deviendra moins considérable, ce sera plus difficile de les exiger. Nous l'avons dit et le répétons pour la centième et la millième fois, cet argent confié par vos sociétaires à nos Caisses

populaires n'appartient pas aux Caisses populaires, ça appartient aux déposants, et il faut faire en sorte que si ces derniers ont besoin de leur avoir, on soit en état de leur remettre leur argent à demande.

Vous verrez dans une autre page le bilan de votre Union. Je suis heureux de vous dire qu'au cours de l'année les inspecteurs de l'Union sous la direction de Monsieur Dallaire se sont dépensés pour aider à plus d'une Caisse populaire qui avait des difficultés dans sa comptabilité. D'autres Caisses populaires ont eu le malheur de perdre leur gérant ou un officier supérieur qui était la clef de la Caisse; nos propagandistes et nos inspecteurs sont allés aider ces Caisses.

Votre fonds de sécurité qui était au 30 avril 1953 de \$66,070.53, est passé à \$85,462.42, cette année. Ce fonds de sécurité peut servir à la stabilité de nos Caisses populaires. Il peut arriver qu'un jour une Caisse populaire, sans être dans une mauvaise situation, soit gelée par exemple, par suite de remboursements qui ne viennent pas; alors, dans un tel cas, le fonds de sécurité pourra servir pour donner une liquidité à cette Caisse et lui permettre de continuer ses opérations. Cela ne veut pas dire que le fonds de sécurité va être utilisé pour permettre à une Caisse de faire des extravagances pas plus que pour rembourser les vols. Le fonds de sécurité est là pour permettre de faire vivre les Caisses qui, momentanément, rencontrent certaines difficultés. Nous sommes heureux de vous dire que ce fonds de sécurité a été utilisé avec succès.

Durant les 12 mois écoulés, c'est-à-dire du 30 avril 1953 au 30 avril 1954, l'actif de nos Caisses populaires a augmenté de \$7,426,406.32.

Il y a un point particulier sur lequel je voudrais insister, cette année, c'est sur la *Revue Desjardins*. La *Revue Desjardins* est spécialement faite pour les dirigeants des Caisses populaires et nous voudrions que tous les dirigeants des Caisses populaires, c'est-à-dire; administrateurs, membres de la commission de crédit et conseillers de surveillance, reçoivent et lisent cette *Revue*. Remarquez bien que je dis lisent cette *Revue*, afin de pouvoir se renseigner non seulement sur la manière d'administrer et de diriger une Caisse, mais aussi sur ce qu'on doit faire pour aider davantage les sociétaires. Combien de dirigeants nous ont dit comme ils avaient apprécié les conseils précieux qu'ils avaient puisés

## La Caisse centrale Desjardins de Lévis

SITUATION AU 30 AVRIL 1954

ACTIF		PASSIF	
Placements :		Capital social.....	\$ 918,490.00
Ass.-Vie Desjardins...	\$ 30,000.00	Épargnes.....	12,951,107.32
Soc. d'Assurance C.P..	20,300.00	Bénéfices.....	456,533.49
Obligations.....	6,921,966.86	Taxe d'entrée.....	325.00
Capital social aux autres Unions.....	755.00	Fonds de réserve.....	520,148.73
Prêts : Sociétaires.....	425,067.11	Fonds de prévoyance...	131,993.19
Divers.....	817,335.81	Fonds de surplus.....	70,618.35
Bal. pris de vente	7,624.43	Fonds d'éducation.....	67.01
Immeuble.....	589,472.39		
Inventaire (Mobilier)...	26,629.32		
Intérêts accrus au 30-4-54.....	64,815.99		
Caisse au 30-4-54.....	5,837,886.17		
<b>Total de l'actif.....</b>	<b>\$14,741,853.08</b>		
Dépenses.....	63,148.34		
Salaires.....	85,412.96		
Intérêts sur emprunts...	166.57		
Intérêt sur épargne.....	158,702.14		
<b>Total.....</b>	<b>\$15,049,283.09</b>	<b>Total.....</b>	<b>\$15,049,283.09</b>

dans la lecture de cette *Revue*. Nous avons le regret de dire qu'au 31 mars dernier, 19 Caisses populaires de l'Union de Québec ne recevaient pas la *Revue Desjardins*, et je constate que parmi ces 19 Caisses, ce sont celles qui font le moins de progrès, celles auxquelles il arrive de faire de très mauvais prêts, et qui sont les plus exigeantes. Je ne saurais trop insister et demander, que toutes les Caisses populaires abonnent tous leurs dirigeants à la *Revue Desjardins*. Imaginez-vous, une Caisse populaire nous écrit pour nous dire : ça coûte trop cher d'abonner nos dirigeants, nos commissaires de crédit et nos conseillers de surveillance : ça coûte trop cher; mais pour risquer de perdre de l'argent, pour faire des imprudences pour ne pas dire des sottises, ça ne coûte pas assez cher; pour ne pas respecter les règlements, l'esprit des Caisses, ça ne coûte pas assez cher. Espérons que l'an prochain, 100% de nos Caisses seront abonnés à la *Revue Desjardins* et qu'aussi disparaîtront les pertes dues à ce qu'on ne s'est pas donné la peine de se renseigner en lisant la *Revue Desjardins*.

Au cours de l'année, nous avons fondé 3 nouvelles Caisses, une dans le comté de Bellechasse; Saint-Camille; et deux sur la Côte nord; Chute-aux-Outardes

et Les-Escoumains; les deux dans le comté de Saguenay.

L'année 1953 a été, comme nous le disions au cours de notre rapport, plus dure que l'année 1952, et sur chaque \$1. déposé dans les Caisses populaires en 1953, il en est resté 3 cents pour l'ensemble des Caisses. Pour les Caisses urbaines : 5.4; pour les Caisses semi-rurales : 2.3. Ce qui est plus effarant, dans les Caisses rurales il est resté 0.1 ou un dixième de 1%, c'est donc dire que la situation à la campagne est ardue. Il va falloir que chacun mette du sien et quand la situation commence à devenir plus dure à la campagne, c'est le commencement d'une situation semblable dans les villes.

Les directeurs sortant de charge, cette année, sont : pour le bureau de direction : MM. Valmore DeBilly, Albert Bouchard et L.-R. Dufresne; pour la commission de crédit : M. Jos. Fortier; pour le conseil de surveillance : M. Paul-H. Corriveau. Inutile de vous dire que tous sont rééligibles.

Nous fêterons au cours de l'année, le centenaire de la naissance de Monsieur Desjardins. En effet, Monsieur Desjardins est né le 5 novembre 1854. Il faudrait qu'au cours de cette semaine, qui commémorera le centenaire de la

naissance de M. Desjardins, dans chacun de nos centres où il y a une Caisse populaire, l'on fasse une fête de quelque façon que ce soit : réunions, propagande. Le matin, une messe pour le repos de l'âme de Monsieur Desjardins et de sa digne épouse, de tous les membres de la famille disparus. Puis, dans l'après-midi, séance d'études ou le soir réunion d'études, conférences, petite soirée, que sais-je encore? Mais faisons quelque chose pour développer l'esprit des Caisses et aussi mettre une animation saine au sein de notre population.

Enfin, en terminant, qu'on nous permette d'adresser nos remerciements aux employés de la Caisse centrale et de l'Union pour leur zèle admirable. Si nos organismes marchent, dans vos Caisses locales comme à la Caisse centrale, c'est grâce au concours et aux efforts de chacun des employés. Ces employés, quoiqu'on ne les voit pas, sont tout de même les artisans de notre mouvement. Merci à eux, et merci à vous tous pour votre magnifique collaboration.

C. VAILLANCOURT

## Après trente ans de service



Nous l'avons appris avec grand regret, M. Arthur Riel, qui compte trente ans de dévouement à la présidence d'une des plus belles Caisses de la province, Notre - Dame

de Hull, s'est vu contraint par la maladie de se retirer.

Quel travail il a fait pour sa Caisse populaire! Fondée en 1916, elle compte aujourd'hui quatre millions d'actif, six mille sociétaires, et elle a fait, au cours de 1943, un chiffre d'opérations de plus de \$21,000,000. M. Riel y est pour beaucoup dans ce succès. Excellent chrétien, homme de conviction, il sut inspirer autour de lui la charité qui anime une telle œuvre coopérative, et qui lui attire les meilleurs éléments de la paroisse.

M. Riel formulait en 1945 à ses sociétaires réunis en assemblée générale annuelle, le vœu de voir, malgré son âge avancé (il avait alors 75 ans), sa caisse atteindre un million d'actif. Son vœu a été quatre fois comblé.

D'ailleurs, M. Riel n'a jamais refusé sa collaboration à aucune des œuvres paroissiales; au contraire, il était toujours heureux de s'y dévouer.

Il fut membre fondateur de diverses organisations paroissiales

et civiques, tel que le cercle Dramatique de Hull, l'Amicale des anciens élèves du collège Notre-Dame de Hull, la Chambre de Commerce, la Congrégation des Hommes, et la Caisse populaire Notre-Dame de Hull, dont il fut le président depuis 1924.

Nos hommages à M. Riel pour tant de dévouement et nos meilleurs vœux de santé.

◆ ◆ ◆

« Il y a une arme plus terrible que la calomnie, c'est la vérité. »

— TALLEYRAND

## M. Henri-C. Bois, d. s. a., est décoré de l'Ordre du Mérite agronomique

Les agronomes de notre province ont la bonne habitude de se réunir, chaque année, pour étudier certains problèmes qui concernent tant l'agriculture que leur profession. La Corporation des agronomes, qui organise annuellement un tel congrès provincial, a pris, cette année, l'initiative de décerner, à l'occasion du banquet de clôture du dernier congrès qui a été tenu à Montréal en fin de juin, des décorations de l'Ordre du Mérite agronomique à ceux chez qui elle veut reconnaître publiquement les mérites particuliers dans l'agronomie chez nous. Il nous est agréable de le signaler, parmi ceux qui se sont vus décerner une telle décoration se trouve le docteur Henri-C. Bois, gérant général de la Coopérative fédérée de Québec. Cet honneur bien mérité lui fut décerné à titre de fondateur de la Corporation des agronomes du Québec. Le docteur Bois, dont la réputation dépasse les frontières de notre pays, dirige la plus grande entreprise agricole du Canada français : la Coopérative fédérée de Québec, qui a un actif de \$9,250,000. et qui a fait, l'an dernier, un chiffre d'opérations de plus de \$60,000,000.

Nous offrons au docteur Bois nos sincères félicitations!

*Messieurs les sociétaires,*

*vous avez deux sociétés d'assurance*

*qui vous appartiennent :*

**la SOCIÉTÉ d'ASSURANCE des CAISSES POPULAIRES**

*et*

**l'ASSURANCE-VIE DESJARDINS.**

*Y pensez-vous?*

## Assemblée générale annuelle de l'Union régionale et de la Caisse centrale de Sherbrooke

L'ASSEMBLÉE générale annuelle de l'Union régionale et de la Caisse centrale de Sherbrooke qui célébrait, cette année, son vingtième anniversaire de fondation a eu lieu dimanche le 30 mai 1954, sous la présidence de M. Fidèle Belliveau, vice-président, en l'absence du président M. J.-Abel Marion, présentement en Europe.

La journée a débuté par une messe à laquelle assistèrent les congressistes dans la chapelle de l'École d'agriculture Noé-Ponton.

Les délégués prirent d'abord connaissance du rapport financier élaboré de la Caisse centrale au 30 avril 1954 que leur soumit le secrétaire-gérant, M. René Dupont.

ACTIF	
Obligations.....	\$1,255,849.33
Parts aux U.R. et C.C.....	8,800.00
Encaisse.....	901,381.11
Prêts aux sociétaires.....	345,985.28
Capital à S.A.C.P.....	3,510.00
Capital à Ass.-Vie.....	5,025.00
Placements divers.....	404,110.93
Immeubles.....	59,974.65
Ameublement et automobile.....	14,148.79
<b>Total de l'actif.....</b>	<b>2,998,785.09</b>
Dépenses.....	19,350.98
Intérêts sur épargne.....	25,925.39
	<hr/>
	<b>\$3,044,061.46</b>

PASSIF	
Capital social.....	\$ 350,600.00
Épargne.....	2,511,352.12
<b>Total du passif.....</b>	<b>2,861,952.12</b>
Taxe d'entrée.....	54.75
Bénéfices.....	88,445.83
<i>Patrimoine :</i>	
Fonds de réserve.....	69,430.00
Fonds de prévoyance.....	22,132.14
Réserve sur obligations.....	2,046.62
	<hr/>
	<b>\$3,044,061.46</b>

Quelque 175 délégués des 90 Caisses populaires affiliées à l'Union régionale de Sherbrooke, à l'École d'agriculture Noé-Ponton, assistent à l'assemblée générale annuelle de l'Union et de la Caisse centrale de Sherbrooke. Apparaissent sur la photo, de gauche à droite, en premier rang : M.M. Émile Ducharme, Denis Croteau, Lorenzo Émond, inspecteur en chef ; Alfred Pothier, administrateur ; Aurélien Quintin, administrateur ; Albert Comtois, J.-M. Jeanson, J.-O. Chartier, commissaire de crédit ; l'abbé Jules Delorme, aumônier et propagandiste de l'U. R. de Montréal ; Rosario Tremblay, inspecteur en chef de la Fédération des Caisses populaires de Québec ; Fidèle Belliveau, vice-président de l'Union régionale, qui, en l'absence du président, M. J.-A. Marion, en voyage d'étude à l'étranger a présidé le congrès ; M. René Dupont, secrétaire-gérant ; Roméo Thibault, conseiller de surveillance ; Marie-Anne Couture et Lucien Bilodeau, administrateur ; Roger Desaulniers, conseiller de surveillance.



Les opérations ont été particulièrement fructueuses. Les bénéficiaires ont atteint un sommet nouveau, et ont permis d'augmenter le patrimoine de \$21,405.17 pour le porter à \$115,013.93.

L'actif est demeuré à peu près stable, il s'est accru de \$76,002.66. Le roulement des fonds pour l'année sociale représente \$79,244,541. 721,515 chèques ont été compensés, ce qui fait une moyenne quotidienne de 2,424.

Après l'adoption des rapports financiers et des rapports des divers conseils ou commissions, on procéda aux élections avec le résultat suivant : M. René Dupont, M. l'abbé Gérard Letendre et Marie-Anne Couture sortant de charge au Conseil d'administration furent réélus ; MM. Jean-Marie Jeanson, à la Commission de crédit, et Ferdinand Guillemette, au Conseil de surveillance, dont le mandat était expiré, ont aussi été réélus.

M. Lorenzo Emond communiqua les rapports sur les activités de l'Union. Elle compte maintenant 90 Caisses populaires affiliées ayant 50,199 membres 8,576 emprunteurs et \$16,975,117. d'actif. Les services que l'Union a rendus aux Caisses populaires sont considérables, puisque 68 Caisses ont été visitées durant l'année ; 219 visites différentes ont été faites représentant 448 jours de travail, etc. . . .

Une assemblée générale spéciale eut lieu au début de l'après-midi en vue d'amender les statuts pour porter la date de la fin d'année sociale du 30 avril au 31 mars.

M. l'abbé Jules Delorme, aumônier et représen-

tant de l'Union régionale de Montréal, invité à prendre la parole, se déclara heureux des succès de l'Union régionale de Sherbrooke et du bel esprit coopératif des délégués. Il a attribué cela à une éducation coopérative poussée, favorisée par le fait que les Caisses sont strictement paroissiales ; situation idéale qui ne se rencontre pas toujours dans une grande cité.

M. Rosario Tremblay, chef des inspecteurs de la Fédération, présenta à l'assemblée les vœux de la Fédération des Caisses populaires Desjardins. Il se dit heureux de revenir dans son pays natal et d'y rencontrer des anciens collègues de l'Union et de la Caisse centrale ; vingt ans de travail en commun ne se passent pas sans créer des liens solides d'amitié.

Après avoir félicité les dirigeants et les délégués des Caisses, il fit des commentaires élogieux en marge du rapport financier bien détaillé qui avait été soumis à l'assemblée. Ce rapport contient une foule de renseignements précieux, et sa préparation a certainement exigé des efforts considérables de la part du personnel et du gérant qui méritent des éloges pour leur esprit de travail. Il donna ensuite quelques conseils aux délégués qu'il invita à l'action prudente.

M. Oscar Mercure, c.a., trésorier de l'Assurance-Vie Desjardins, fit ensuite l'exposé du plan d'assurance-vie sur les prêts, le capital et l'épargne. Un forum des plus intéressants suivit sur ces deux plans d'assurance en faveur des sociétaires de nos Caisses. Après quoi la réunion se termina par le chant de l'hymne national : *Ô Canada!*

## Troisième congrès des Caisses populaires à actif excédant le million

**L**E 11 mai au soir, cinquante-cinq Caisses de la province se réunissaient à Montréal pour tenir leur troisième congrès. La température était maussade, mais le moral des congressistes était au beau fixe.

Nous aurions aimé recevoir les officiers de toutes les Caisses, mais cela comporte de grandes difficultés. Pour remédier en partie à cet obstacle, le comité d'organisation du congrès, avec l'aide de l'Union régionale de Montréal, avait invité toutes les Caisses de la région aux soirées du 11 et 12 mai. Cette formule devrait se continuer et s'adapter de plus en plus aux circonstances, car il ne

faudrait jamais que ce mot « millionnaire » vienne dresser un mur entre les petites et les grosses Caisses. Un million, dans notre monde à nous, ce n'est qu'un mot qui indique un nombre composé de sept chiffres, mais la réalité profonde cachée dans ce nombre, c'est qu'une Caisse millionnaire est dans l'obligation de servir davantage parce qu'elle est plus forte.

Dans cette perspective, nous sommes tous intéressés au résultat d'un congrès de Caisses ayant de plus lourdes responsabilités.

Ce court résumé, mes chers amis, n'indique que la marche générale du congrès. Si vous

désirez entrer dans le détail, vous pourrez vous procurer la brochure que la Fédération des Caisses populaires mettra à notre disposition.

Ces congrès annuels ne sont pas des innovations en marge de la hiérarchie, mais une branche vigoureuse qui a poussé sur l'arbre des Caisses parce qu'un besoin existait.

Le président de l'Union régionale de Montréal souhaite la bienvenue aux congressistes et aux Caisses invitées de l'Union de Montréal. Ce mot de bienvenue avait la même chaleur que celui de Lévis en 1952 et de Trois-Rivières en 1953 ; les repré-

sentants des Caisses populaires sont chez eux partout dans la province. M. J.-M. Ouellet, gérant de la Caisse populaire de Plessisville, nous exposa magistralement quelles sont les relations qui doivent exister entre les Caisses en-deçà et au-delà du million. Si, après avoir franchi la barrière du million, certains d'entre nous avaient des tendances capitalistes, le conférencier nous ramena dans l'ordre des vraies valeurs. La soirée se termina par une discussion sur l'assurance-épargne et sur l'assurance-prêt. L'équipe d'experts réunie par M. Alfred Rouleau, gérant de l'Assurance-Vie Desjardins, fut mitraillée de questions ; c'est bon signe. Avant de mordre dans le grain doré de l'épi, il faut avoir le courage de l'éplucher. Il ne m'appartient pas, et d'ailleurs je n'en ai pas le temps, de tirer ici les conclusions de ce forum.

Le mercredi 12 mai fut pour les congressistes une journée d'étude.

M. A.-S. Paradis, président de la Caisse populaire de Québec-est, nous parla d'une façon très pratique de l'épargne dans le budget. M. M. Dussault, conseiller de surveillance de la Caisse populaire de Notre-Dame de Hull, nous fit comprendre quelle conception on doit se faire du Conseiller de surveillance. Dans l'après-midi, M. R. Bellemare, gérant de la Caisse populaire de Louiseville, ramassa en deux temps les petits et les gros problèmes des Caisses à actif excédant le million, tandis que M. M. Valiquette, gérant de la Caisse populaire de la Nativité d'Hoche-laga, lut le travail préparé par M. L. Desgroseilliers, membre de la Commission de crédit de la même Caisse.

Les travaux étaient bien faits et suscitèrent une belle discussion. Remarquons que tous les Conseils ou Commissions de la Caisse populaire Desjardins figurèrent dans la présentation des travaux. La gouverne de nos Caisses populaires n'est pas uniquement l'affaire des gérants ; elle concerne les trois Conseils de nos Caisses populaires.

Le mercredi soir, dans le bel auditorium de l'École technique,

M<sup>e</sup> Jacques Perrault, conseiller juridique de l'Union régionale de Montréal, nous entretint du rôle social et national de la Caisse populaire. Comme le disait l'honorable sénateur Cyrille Vaillancourt qui remercia le conférencier, il y avait dans cet exposé des idées très fortes qui pourront nous ouvrir de nouveaux horizons. Les Caisses populaires sont près du peuple, elles doivent répondre aux besoins et aux aspirations de ce peuple.

Puis vint la partie récréative. La chorale du Très-Saint-Rédempteur qui fut créée ce soir-là « Chorale de l'Union régionale de Montréal » amusa les congressistes avec un pot-pourri de vieilles chansons de chez nous. Après des heures de discussions où la froide lame de l'intelligence avait croisé le fer, il faisait bon voir ces hommes au cœur chaud rire et chanter.

Le jeudi 13 mai, M. l'abbé Jules Delorme, aumônier et propagandiste de l'Union régionale, dit la messe dans une des chapelles latérales de la cathédrale. Malgré les fatigues de la journée et la veille assez prolongée, la chapelle était pleine. Le Sacré-Cœur, auquel le fondateur consacra ses Caisses populaires fut, certes, content, nous ne l'avions pas oublié.

Puis l'avant-midi, sous la présidence du dynamique Laurent-Cyrille Sénécal, gérant de la Caisse populaire de Verdun, nous déballâmes la boîte aux questions. D'aucuns penseront peut-être que les longues discussions sont comme des feux d'artifice, ça fuse haut dans les airs et puis, crac, la grande noirceur ! Je ne crois pas. Com-

bien de germes sont ballottés à tout vent plusieurs sont perdus, mais il y en a qui tombent en bonne terre. C'est alors le grand silence de la germination, puis la petite tige frissonnante battue par la tempête, la pluie et le soleil et puis un bel arbre. De toutes ces idées jetées dans nos congrès, il devrait germer quelques pousses vigoureuses.

Comme dans tout congrès, le nôtre aussi finit par un banquet. L'Union régionale et la Caisse centrale firent magnifiquement les choses. Monsieur le commandeur Laurent Létourneau, président de la Fédération, tira les conclusions.

Les congressistes se séparèrent heureux. Ces deux jours avaient éclairci nos intelligences par une meilleure compréhension des problèmes et réchauffé nos cœurs en mettant en commun notre idéal.

Bon succès à notre ami Victor Falardeau, gérant de la Caisse populaire de Notre-Dame de Hull, où se tiendra le prochain congrès.

PAUL LACAÏLLE,  
sec. du Comité d'organisation du  
congrès,  
gérant de la C. P. d'Hoche-laga.

◇ ◇ ◇

— Docteur, je crois que j'ai de la neurasthénie, qu'est-ce, au juste, que la neurasthénie ?

— Madame, c'est une maladie qu'on a quand on y pense !

◇ ◇ ◇

« Ce n'est pas la méchanceté qui fait le plus de mal, c'est la bêtise. »

— ALEXANDRE DUMAS

*Avez-vous payé  
votre abonnement à ...*

**LA REVUE DESJARDINS**

*pour l'année 1954 ?*

## Notes et commentaires

### POPULATION DU CANADA

La population du Canada s'est accrue de plus de quatre millions depuis le recensement national de 1941. À l'exception de la province de la Saskatchewan qui accuse une légère diminution de sa population, toutes les provinces canadiennes ont vu le nombre de leurs ressortissants augmenter. Et une nouvelle province, celle de Terre-Neuve, s'est jointe depuis à notre Fédération

canadienne. Ce qui ajoute un autre 383,000 à la population de notre pays.

Voici une statistique démographique que nous empruntons du *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des Communes*, du 24 juin 1954.

Cette statistique établit les changements qui se sont produits dans la population des provinces du Canada, du Yukon et de ses territoires du nord-ouest.

Province	Population le 2 juin 1941 (recensement)	Population le 1 <sup>er</sup> juin 1953 (chiffre estimatif)	Pourcentage de l'accroissement
Canada.....		14,781,000	.....
Terre-Neuve.....		383,000	.....
Canada (à l'exclusion de Terre-Neuve)	11,506,655	14,398,000	25.1
Île-du-Prince-Édouard.....	95,047	106,000	11.5
Nouvelle-Écosse.....	577,962	663,000	14.7
Nouveau-Brunswick.....	457,401	536,000	17.2
Québec.....	3,331,882	4,269,000	28.1
Ontario.....	3,787,655	4,897,000	29.3
Manitoba.....	729,744	809,000	10.9
Saskatchewan.....	895,992	861,000	-3.9
Alberta.....	769,169	1,002,000	25.9
Colombie-Canadienne.....	817,861	1,230,000	50.4
Yukon.....	4,914	9,000	83.2
Territoire du Nord-Ouest.....	12,028	16,000	33.0

### NOTRE PART DANS L'ASSURANCE-VIE

S'il est un domaine de notre activité économique où nous avons fait depuis une quinzaine d'années des gains des plus encourageants pour notre avenir national, c'est celui de l'assurance-vie. En 1938, nos compagnies et sociétés canadienne-françaises d'assurance-vie touchaient \$2,949,000. de primes; en 1951, elles en encaissaient \$29,390,400. Donc, nos institutions d'assurance-vie ont vu tripler le montant de leurs primes perçues dans notre province; le montant des primes qu'elles ont encaissées de 1938 à

1951 s'est accru dans la proportion de 7 à 1, puisqu'il est passé de \$2,949,000. à \$22,390,400. de 1938 à 1951.

Il est à souhaiter, comme c'est à prévoir, que ce progrès se continue. Il serait absurde de vouloir, d'une part, se libérer économiquement en se bâtissant les institutions nécessaires au plein exercice de la liberté d'un peuple et, d'autre part, par insouciance ou négligence, ou manque de sens pratique, de priver ces mêmes institutions de ce qu'elles ont besoin-pour se développer et exercer leur action bienfaisante. Car, ne l'oublions pas, les capitaux qu'elles

s'accroissent à même les primes nous reviennent sous forme de finance à nos institutions et entreprises économiques et sociales; ils servent à l'organisation et au maintien des entreprises économiques et des services de tout ordre dont un peuple a besoin pour vivre librement et progresser normalement. Si *c'est l'esprit qui invente*, a déjà dit M. Édouard Montpetit, de regrettable mémoire, *c'est l'argent qui bâtit*. Ne l'oublions jamais, nous avons des sociétés d'assurance-vie et feu solides et prospères. Confions-leur nos risques d'assurance.

C'est par des gestes de cette nature, et non par des beaux discours qui s'envolent, qu'on se bâtit une économie vraiment libre et qu'on se prépare un avenir intéressant.

### STATISTIQUES RELIGIEUSES

D'après les données du recensement national de 1951, sur un total de 14,009,429 habitants, le nombre des catholiques au Canada était de 6,069,496, soit une proportion de 43.3%. Les canadiens d'origine française sont catholiques dans la proportion de 96.7%; les canadiens d'origine britannique, c'est-à-dire anglaise, irlandaise, écossaise, galloise, sont catholiques dans la proportion de 15.7%. Le groupe italien est catholique dans la proportion de 89.5%; le groupe polonais, 69.6%; les groupes d'origine indienne et esquimaude dans la proportion de 53.4%.

Par rapport à leur origine ethnique, les catholiques sont d'origine française dans la proportion de 68.8% et d'origine britannique dans la proportion de 17.3%.

Dans le Québec, 3,563,951 habitants sur un total de 4,055,681 étaient catholiques, soit 87.8%, au recensement de 1951. 3,302,094 catholiques sont d'origine française, soit 92.6% du nombre total des catholiques dans notre

province ; et 166,493 catholiques sont d'origine britannique, soit 4.7%.

C'est à notre natalité que nous devons l'augmentation de la proportion des canadiens d'origine française dans le groupe catholique ; et ce progrès du groupe catholique d'origine française a été plus que proportionnel ; il a même plus que compensé l'augmentation de la proportion des catholiques d'origine britannique due en bonne partie à l'annexion de Terre-Neuve qui a apporté au Canada 109,156 catholiques d'origine britannique et 8,570 catholiques d'origine française.

#### CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Les Canadiens achètent un peu moins à crédit depuis quelque temps. C'est apparent, en parti-

culier dans les achats à tempérament. C'est la première contraction dans le crédit à la consommation depuis le premier trimestre de 1952. D'après la *Revue statistique du Canada*, le montant dû par les Canadiens sur achats à tempérament et sur compte courant s'établissait à \$1,080,000,000. en fin d'année 1951 ; il s'élevait à \$1,521,000,000. en fin d'année 1952 ; puis à \$1,836,000,000. en fin d'année 1953 ; et, d'après le dernier rapport statistique de la Banque du Canada, il s'est réduit depuis à \$1,764,000,000.

C'est une réduction sensible. Et nous croyons que c'est une excellente chose que les dettes à la consommation cessent de s'accroître, et que même elles diminuent. Est-il exagéré de dire que nombreux sont les canadiens qui

ont hypothéqué un peu trop leur avenir dans des achats à tempérament. Si l'achat à tempérament a ses avantages, il a aussi certes des inconvénients ; c'est une arme à deux tranchants, de maniement difficile, voire périlleux ; il fait entrer en ligne de compte un avenir incertain qu'on envisage à tort avec certitude, et sur lequel on est exposé à bâtir ce qui peut s'avérer à la fin de vraies illusions d'optique, avec les déboires et les désillusions, et les mauvais réveils qui s'ensuivent. On serait peut-être stupéfié de connaître les pertes qu'ont subies depuis quelques années ceux qui, par manque de tempérance ou par mauvais calcul, ont trop acheté à tempérament. Ceux qui pratiquent la vente à crédit pourraient nous renseigner à ce propos.

## Service de renseignements

### DE LA GRATUITÉ DES FONCTIONS

Q. — *Des lettres nous arrivent de temps à autre de dirigeants, parfois même de sociétaires de Caisses populaires, nous demandant pourquoi les Caisses populaires ne paient pas ceux qui sont chargés de les administrer. Certains se demandent si c'est bien la volonté du fondateur, M. le commandeur Alphonse Desjardins, que les membres des divers conseils ou commissions de la Caisse ne reçoivent aucun salaire ou rémunération pour leur travail à la Caisse populaire. Pourquoi M. Desjardins a-t-il voulu que l'administration de ses Caisses fût gratuite ? Et les raisons qu'il en a données dans son temps, si tel est le cas, valent-elles encore aujourd'hui, alors que les Caisses populaires sont devenues considérables avec le développement de notre économie ?*

R. — La question est double. On veut s'assurer tout d'abord si c'est bien le fondateur lui-même qui a établi la gratuité des fonctions dans les Caisses populaires. En second lieu, on se demande si les raisons qui ont pu justifier jadis la gratuité des fonctions demeurent encore valables, exigent toujours le maintien de la gratuité des fonctions des responsables de l'administration de la Caisse populaire.

Nous répondons à la première question en vous citant le témoignage même du fondateur dans son exposé général sur sa Caisse populaire qu'il a soumis au Comité spécial de la Chambre des

Communes chargé de l'étude du projet de loi n° 2 concernant les Sociétés industrielles et coopératives, 1906-1907, Ottawa. À la page 207, annexe n° 3, en appendice du compte rendu de l'enquête, nous lisons : « On a déjà dit, incidemment que les officiers doivent donner gratuitement leurs services. M. Wolff s'exprime très clairement sur ce point, et je ne puis mieux faire que de citer une telle autorité pour fortifier ma propre manière de voir :

« Outre cela, dit M. Wolff, les officiers doivent donner leurs services tout à fait gratuitement — non seulement pour assurer le meilleur choix possible, mais aussi afin que ces officiers soient absolument indépendants, libres de refuser des faveurs à des postulants qui en seraient indignes et qui, pour se venger, oseraient les menacer de la perte de leurs fonctions rétribuées, si elles l'étaient, en votant contre eux. Il n'y a qu'un seul officier auquel il soit permis de toucher un salaire modéré, c'est le secrétaire, le trésorier ou le commis — appelez-le comme vous voudrez — qui est chargé du travail purement mécanique d'exécuter les décisions et de suivre les directions du conseil d'administration ou des autres commissions, et qui n'a aucune part dans la régie des affaires de la société, qui n'a aucune influence appréciable dans l'élection des officiers ou dans la distribution du crédit. De cette manière tout se passe avec la plus parfaite

honnêteté et droiture. Des abus comme ceux que nous voyons dans quelques sociétés coopératives en Angleterre et à l'étranger, dans lesquelles le personnel social salarié, profitant des votes qu'il possède, s'attribue les pouvoirs d'une garde prétorienne, choisissant plus ou moins arbitrairement les membres du comité, non pas suivant leur compétence et leur exactitude scrupuleuse à remplir leurs devoirs, mais bien parce que ces membres ont su gagner les faveurs du personnel par leur complaisance, de tels abus ne peuvent jamais s'introduire dans des banques ainsi organisées. » (*Les Banques coopératives*, p. 36.)

Voici une question qu'à ce sujet M. Monk, au cours de l'enquête du Comité de la Chambre des Communes, faisait, le 8 février 1907, à M. Desjardins qui était alors président et gérant de la Caisse populaire de Lévis : « D'après l'expérience que vous avez acquise à Lévis au cours des six dernières années, croyez-vous qu'il soit possible de trouver dans les localités semblables à la vôtre, de nos différentes provinces, un nombre d'hommes suffisants en état de remplir les charges que vous avez indiquées. Vous avez un Conseil d'administration, vous avez des Commissaires de crédit, et vous avez, enfin, une Commission de surveillance ou auditeurs. Or, dans des villes comme Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières ou autres localités semblables, ne pensez-vous pas qu'il sera assez difficile de trouver des hommes compétents à remplir des charges de ce genre dans de tels organismes ? »

M. Desjardins répondait : « C'est une question de formation. Il faudra peut-être faire beaucoup de propagande avant d'arriver à convaincre les gens, qui sont accoutumés à ne travailler que pour de l'argent, à bien vouloir se charger gratuitement de tels devoirs ; mais, d'un autre côté, je suis certain qu'il y a partout des hommes compétents en nombre suffisants, et des citoyens assez dévoués pour remplir ces charges lorsqu'ils comprendront leur mission élevée et les bienfaits qu'ils conféreront au public, surtout aux travailleurs manuels si dignes de sollicitude. Déjà, nous trouvons la pensée, sur laquelle je compte, en germe dans nos plus humbles paroisses, pensée qui se manifeste d'une façon fort touchante et très rassurante. N'est-il pas vrai que notre gouvernement municipal et scolaire — je parle surtout de la province de Québec — fonctionne admirablement depuis un demi-siècle. Nous avons trouvé tous les éléments nécessaires au rouage d'une administration, très utile sans doute, mais aussi fort compliquée, et qui présente des responsabilités très sérieuses. Malgré cela, nos conseillers municipaux sont facilement recrutés, et bien qu'ils aient le maniement de milliers, peut-être de millions de piastres tous les ans, encourant par là même une grande responsabilité, aucun d'eux ne reçoit un sou de rémunération. »

En 1906, M. Desjardins a obtenu de la législation provinciale de Québec la passation de la loi des syndicats coopératifs de Québec qui conférait une existence légale et un statut juridique à sa Caisse

populaire. Dans cet acte de baptême de sa Caisse populaire qu'est la loi des Syndicats coopératifs à l'élaboration de laquelle M. Desjardins a travaillé, il a pris soin d'y mettre une clause stipulant la gratuité des fonctions des administrateurs, des commissaires de crédit et des conseillers de surveillance. C'est l'article 23 qui se lit ainsi : « *Les fonctions des membres du conseil d'administration, du conseil de surveillance et de la commission de crédit sont gratuites.* Les services du gérant peuvent être rétribués. »

C'est clair, il n'y a pas à en douter, c'est bien le fondateur qui a voulu et qui a établi la gratuité des fonctions des dirigeants de la Caisse populaire.

À la deuxième question, M. Desjardins a répondu brièvement dans sa brochure sur la Caisse populaire, écrite en 1912 ; à ce moment-là, il y avait déjà 84 Caisses avec un actif de l'ordre de deux millions de dollars. M. Desjardins écrit : « Tous les officiers d'une Caisse populaire la servent gratuitement, c'est la loi et le dévouement social qui l'exigent. Seul le gérant peut être rétribué ou récompensé pour ses travaux, surtout ceux des écritures. »

Vous vous rendez compte à la lecture de ces témoignages, en particulier celui de M. Wolff, dont M. Desjardins fait siennes, en le citant, les raisons qu'il invoque, et qui demeurent toujours valables parce que liées à la nature coopérative de la Caisse populaire, que les Caisses populaires Desjardins, si elles veulent demeurer ce qu'elles sont dans l'esprit du fondateur et si elles veulent atteindre toujours les fins qu'il leur a assignées, doivent s'en tenir toujours à ce principe fécond de la gratuité des fonctions. Pour peu qu'on connaisse la nature humaine et qu'on réfléchisse aux raisons qu'évoque M. Wolff en faveur de la gratuité des fonctions, on se rend bien compte que M. Desjardins a eu raison de mettre à la base de sa Caisse la gratuité des fonctions, ou mieux, le dévouement social qu'elle postule.

La Caisse populaire est une institution pour des gens à revenus modestes. Il importe que ses frais d'opérations soient réduits à un strict minimum, qu'elle coûte le moins cher possible aux classes besogneuses qu'elle veut aider. Voilà pourquoi son fondateur a voulu que son administration fût gratuite. Seuls le gérant (et les employés) peuvent recevoir un salaire. Donc pas de jetons de présence, pas de commission aux dirigeants de la Caisse populaire : leurs services doivent être absolument gratuits.

La Caisse populaire doit compter sur le dévouement et la générosité des citoyens de la paroisse. Elle est une œuvre paroissiale, et les œuvres ont comme point d'appui le dévouement de citoyens à l'esprit social et au cœur généreux. Le bien que ces personnes dévouées accomplissent en s'acquittant généreusement des fonctions qui leur sont confiées, leur procure une joie qui est leur meilleur salaire. L'exemple qu'elles donnent est une garantie de succès pour les institutions de bien commun. Encore là, M. Desjardins a fait preuve

de clairvoyance, de perspicacité, d'un excellent jugement.

Grâce au fait que les activités de la Caisse populaire sont confinées à la paroisse où tous les gens se connaissent, les enquêtes ou les démarches qui coûtent de l'argent pour s'assurer de l'honnêteté et de la solvabilité de ceux qui sollicitent un emprunt ne sont pas nécessaires. En résulte cet avantage matériel qui est de réduire les frais d'opérations à un strict minimum. Les déposants et les emprunteurs en bénéficient ; grâce à cette économie administrative, ils peuvent profiter de conditions d'intérêt plus favorables.

La gratuité des fonctions administratives présente un autre avantage précieux pour la Caisse populaire : ceux qui sont portés à la direction de la Caisse ne sont pas mus par l'idée de profits ou d'avantages financiers à retirer ; c'est par esprit de dévouement et de charité sociale qu'ils consentent à accepter et à remplir en toute liberté d'action, une fonction dans la Caisse ; le principe de la gratuité des fonctions favorise à la tête de la

Caisse le choix de personnes honorables, dévouées et désintéressées. Ne touchant pas de salaire, ni jetons de présence, ni autre rémunération, les administrateurs et les commissaires de crédit n'ont pas intérêt à engager leur Caisse populaire dans des prêts risqués, dans des affaires hasardeuses ; ils ne voient pas dans leur Caisse un « bon fromage » à conserver pour eux à tout prix.

La gratuité des fonctions est une autre garantie de bonne administration et de sécurité de la Caisse ; elle est chez ses dirigeants la manifestation extérieure de leur esprit social, de leur désintéressement, de leur légitime et louable ambition de bien servir, toutes choses qui sont à la base de la vie coopérative de la Caisse populaire Desjardins.

◆ ◆ ◆

*« Il y a des erreurs individuelles, il y a des erreurs collectives. Toute une nation peut être dupe d'un grossier sophisme ; et, dans cette nation, l'homme de l'esprit le plus éclairé et le plus ferme est nationalement un sot. »* — ALEXANDRE VINET

## IN MEMORIAM

### M. Omer Garant

À Québec, le 4 juillet, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Omer Garant. M. Garant était un des fondateurs de notre Caisse populaire de Saint-Vincent-de-Paul (Québec), dont il fut un des premiers officiers. M. Garant est le père de Son Excellence Monseigneur Charles-Omer Garant, évêque auxiliaire à Québec, à qui nous offrons toutes nos condoléances ainsi qu'à sa famille.

### M<sup>me</sup> Philippe Levesque

Est décédée, le 14 juillet dernier, à la suite d'un accident de la route, alors qu'elle se rendait avec des parents en pèlerinage à la grotte Notre-Dame-de-Lourdes de Mont-Joli, M<sup>me</sup> Philippe Levesque. Elle était la mère de Son Excellence Monseigneur Louis Levesque, évêque de Hearst, Ontario, et du Révérend Père Zénon Levesque, c.s.s.r., de Sainte-Anne-de-Beaupré. À M. Philippe Levesque, à Son Excellence Monseigneur Louis Levesque, et à tous les membres de la famille cruellement éprouvée, nos respectueuses condoléances.

### M. Joseph-F. L'Hérault

Le 11 juillet 1954 est décédé, à Lévis, MM. Joseph-F. L'Hérault, directeur de la Caisse populaire de Lévis depuis dix-neuf ans. M. L'Hérault, qui était dans sa 83<sup>e</sup> année d'âge, était membre fondateur de la Caisse de Lévis ; dès le 6 décembre 1900, il avait souscrit et payé cinq parts sociales. Il fut toute sa vie un bel exemple de fidélité et de respect à la signature qu'il avait donnée il y a 54 ans.

Nos sympathies.

### M. Léopold Groulx

La Caisse populaire de l'Assomption perdait récemment un de ses Commissaires de crédit en la personne de M. Léopold Groulx, décédé. Il fut, nous assure-t-on, un vrai coopérateur. Notre sympathie va à la famille éprouvée et à la Caisse populaire de l'Assomption.

### M. Alfred Busque

Nous sympathisons avec la Caisse populaire de Saint-Simon-les-Mines et la famille de M. Alfred Busque, décédé, le

29 juin dernier, à l'âge de 72 ans. Il fut depuis neuf ans un membre assidu et dévoué de la commission de crédit.

### M<sup>me</sup> Louis-Joseph Mackay

Nous avons appris avec regret, le 20 juillet dernier, le décès de M<sup>me</sup> Louis-Joseph Mackay, la vénérée mère de M. Napoléon Mackay, assistant-directeur des inspecteurs de la Fédération des Caisses populaires de Québec. Elle était la mère de dix-sept enfants. M. Mackay qui était chef de la Division de la publicité au ministère des travaux publics, à Ottawa, la précéda dans la tombe, en septembre 1952.

Elle laisse pour pleurer sa perte quatre fils et six filles.

À toute la famille cruellement éprouvée va notre profonde sympathie.

◆ ◆ ◆

*« Voiler une faute par un mensonge, c'est remplacer une tache par un trou. »*

— PETIT SENN

◆ ◆ ◆

*« Que de vieillards seraient jeunes s'ils ne comptaient de leur vie que le temps bien employé. »*

— PETIT SENN

**L**e gaspillage se pratique sur une grande échelle, le petit veut vivre comme le gros, le pauvre comme le riche, on dépense sans compter, si ce n'est de compter sur les gouvernements pour subvenir aux besoins de tous. C'est une situation impossible et qui craquera un jour ou l'autre si nous ne prenons pas les moyens d'éviter un désastre. Ces moyens c'est de revenir à une vie plus saine, de pratiquer l'épargne et de la faire pratiquer aux autres. Nous l'avons déjà dit et répété à maintes reprises, la coopération sous toutes ses formes est la formule qui nous sauvera.

Laurent Létourneau

(Extrait de son discours au Congrès international des Caisses populaires, Lévis, 1950.)

